



COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2014 – 19 h 30

Date de convocation : 4 février 2014

Date d'affichage : 12 février 2014

Présents: MM. SEBESTYEN Edmond, Maire, ROHART Eliane, LOUVEAU Joël, Adjoint au Maire, POTART Guy, SIMPHAL Frédéric, SWIETEK Gérard, LEBLOND Dominique, DOCTRINAL Lucien, RIBEIRO Carole, RICHARD Gilbert, COIGNOUX Grégory.

Absents excusés: MM. STRACZEK Arnaud et CUVILLIER Sabine.

Secrétaire: M. LOUVEAU Joël.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Dysfonctionnement de la station d'épuration : procédure contentieuse.
- 2 – USEDA : adhésion de la Commune de Fresnoy-le-Grand.
- 3 – Achat d'un tracteur-tondeuse.
- 4 – Bilan des délégations au Maire.
- 5 – Astroboule : convention de mise à disposition.
- 6 – Questions diverses.

2014-009 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2014-010 – Station d'épuration communale : procédure contentieuse.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que, dans le cadre de la procédure intentée par la Commune contre la société VOISIN au sujet du mauvais fonctionnement de la station d'épuration communale, le tribunal administratif d'Amiens, par jugement du 24 décembre 2013, a débouté la Commune de sa demande. Le Conseil Municipal a la possibilité de faire appel de cette décision dans un délai de deux mois, soit avant le 14 mars 2014.

Par courrier du 16 janvier 2014, Maître Doé, avocat de la Commune, précise « *qu'un appel serait particulièrement aléatoire* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas faire appel de la décision du Tribunal Administratif d'Amiens du 24 décembre 2013.

2014-011 – Adhésion de la Commune de Fresnoy-le-Grand à l'USEDA.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la commune de Fresnoy-le-Grand, par délibération du 11 décembre 2013, a sollicité son adhésion à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du comité syndical de l'USEDA en date du 5 avril 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter l'adhésion de la Commune de Fresnoy-le-Grand à l'USEDA.

2014-012 – Achat d'une tondeuse autoportée.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée qu'à la fin de l'année 2013, la tondeuse autoportée Kubota, achetée en 1996, est tombée en panne. Il s'avère que les réparations, pour un engin qui a 17 ans, seraient très onéreuses. Il propose donc de faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée avant le vote du budget primitif puisque les tontes vont démarrer vers la fin du mois de mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée équipée en « mulching » avant le vote du budget primitif de 2014.
- S'engage à inscrire la dépense au budget primitif de 2014.

2014-013 – Bilan des délégations au Maire.

Le Maire fait le bilan des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal :

Appel d'offres

- Achat d'une tondeuse autoportée

Une consultation a été lancée pour remplacer le tracteur-tondeuse Kubota qui date de 1996, qui est en panne et qui n'est pas réparable. Après avoir consulté trois sociétés, le Maire a décidé de retenir la proposition de l'entreprise TAYON de Chauny, pour un montant de 15 600 € HT.

2014-014 – Mise à disposition de l'Astroboule.

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au départ du 1^{er} RAMA du Quartier Mangin en juillet 2012, les militaires ont « donné » à la Commune l'œuvre d'art « l'Astroboule » qui a été installée sur la Place du Quartier Mangin aux frais de la Commune.

Par courrier du 20 janvier 2014 le Musée de l'Artillerie de Draguignan informe le Conseil Municipal que « l'Astroboule » n'est que « *mis à la disposition* » de la Commune pour une durée de cinq ans renouvelable. Il est nécessaire de signer une convention de dépôt qui prévoit l'obligation pour la commune d'assurer cette œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attendre de connaître le coût de l'assurance avant de prendre une décision.

2014-015 – Amortissement des frais d'études des documents d'urbanisme.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que les frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme doivent être amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que les frais d'études des documents d'urbanisme seront amortis sur une durée de 5 ans.

2014-016 – Fête communale 2014.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la traditionnelle fête communale se déroulera les 14 et 15 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte l'ensemble des demandes d'installation de forains.
- Emet un avis favorable à l'organisation de la « Fête de la musique » par le Foyer Culturel le vendredi 13 juin 2014.

Le secrétaire,
LOUVEAU Joël

Le Maire,
SEBESTYEN Edmond